



HAL
open science

La "bosse" de Labatut (Ariège)

Christine Dieulafait, Francis Dieulafait, Florence Guillot

► **To cite this version:**

Christine Dieulafait, Francis Dieulafait, Florence Guillot. La "bosse" de Labatut (Ariège). Pouvoirs pyrénéens: de la résidence aristocratique au castrum, Oct 2007, Mercuès, France. pp.273-292. hal-00644692

HAL Id: hal-00644692

<https://hal.science/hal-00644692v1>

Submitted on 28 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « bosse » de Labatut (Ariège)

Par Christine Dieulafait (*), Francis Dieulafait (**), Florence Guillot (***)

(*) Drac Midi-Pyrénées, service régional de l'archéologie, 32 rue de la Dalbade, BP 811, 31080 Toulouse cedex 6. Ingénieur d'étude, membre TRACES-UMR 5608.

(**) 73 rue des Fontaines, 31300 Toulouse. Chercheur associé TRACES-UMR 5608.

(***) 77, cité Péchiney, 09220 Auzat. Docteur en histoire, membre associée FRAMESPA, TRACES-UMR 5608

Introduction

La motte médiévale de Labatut a été découverte par Christine Vidal en 1989. Appelée localement « la bosse » elle apparaissait comme une butte ovale de 20 m de long pour 15 m de large et une hauteur conservée de 3,40 m. En juin 2003, des travaux d'extension de la cour de la mairie ont entamé la partie septentrionale de cette motte, la détruisant pour un tiers, et créant une coupe verticale de près de 40 m de long en travers de la structure. La découverte d'ossements humains au cours de ces travaux a été déclarée à la Gendarmerie de Saverdun qui a conclu rapidement à la présence d'un squelette ancien relevant de l'archéologie. Alerté dès juin, le service régional de l'archéologie a pu intervenir du 5 au 16 août 2003 pour mener à bien le nettoyage et le relevé de la coupe créée par les travaux, et effectuer deux sondages complémentaires sur les structures mises au jour, notamment en avant de la coupe où le terrain avait été décaissé sur une largeur de 4 m. En fin d'étude, la coupe a été talutée à 45° afin de préserver les vestiges archéologiques et donner la possibilité d'intervenir à nouveau dans le cadre d'une étude plus détaillée de l'ouvrage.

Labatut est un petit village d'aspect général non groupé, situé sur les premières pentes des coteaux molassiques de la rive gauche de la plaine d'Ariège, au nord de Saverdun. À une altitude de 265 m, le village domine la plaine d'une quarantaine de mètres. À cet endroit, proche de sa confluence avec la vallée de la Garonne, la plaine d'Ariège est large d'une dizaine de kilomètres et groupée avec celle d'une autre rivière confluyente, l'Hers. Sur ces deux côtés s'étendent des reliefs moutonnés, collinaires, aux tracés complexes, peu élevés en altitude, et dont les flancs sont le plus souvent peu éminents mais pentus. Sur ces deux côtés s'étendent des reliefs moutonnés, collinaires, aux tracés complexes, peu élevés en altitude, et dont les flancs sont le plus souvent peu éminents mais pentus.

Labatut est au cœur d'un groupe de villages alignés dans une direction nord-nord-ouest/sud-sud-est, suivant les premiers contreforts des reliefs. Aujourd'hui la route Nationale 20 reliant Toulouse, est située au cœur de la plaine, mais l'alignement des habitats pourrait être le vestige d'un tracé plus ancien.

Au sud, le premier village est nommé Canté. A la différence de Labatut, il est situé dans la plaine, même s'il se calfeutre juste contre les premières pentes. Canté est connu pour la première fois au début du XIIe siècle par la mention de ses seigneurs, Peire et Arnaut de *Cante*¹.

Quelques kilomètres plus au sud, Saverdun est une ville de moyenne importance au toponyme évocateur.

Au nord, se succèdent les villages de Lissac, Saint-Quirc et Caujac [fig. 1]. Au Moyen Age, de ces trois villages, seul Lissac pourrait avoir été dans la plaine, dans une situation analogue à celle de Canté. Lissac est le cœur d'un *ministerium* mentionné au Xe siècle² à peu près en même temps que son église dédiée à saint-Jean-Baptiste³. Les actes montrent que cette entité intégrait des territoires au sud, au moins jusqu'à proximité de Saverdun, donc la zone de Labatut. L'association à une église paraît

¹ 1119, 14 des kal de mars

Cop. : BN, ms Lat. 9189, f°6a. OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 38. H.G.L., V, acte 465, col 873-4.

² 15^e année du règne de Lothaire : Original perdu, copie Doat, 83, f°3, H.G.L., tome V, acte 116 – III, col 258.

³ 1081, O.P. Cop. : BN, ms Lat. 9189, f°7a. OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 46.

indiquer la corrélation *ministerium*/réseau ecclésial⁴. Ces territoires sont relativement nombreux à apparaître dans la documentation de cette région. Subdivisions du vieux *pagus* de Toulouse, ils ne constituent pas des divisions systématiques ou coalescentes. Leurs limites restent floues, car certains biens peuvent être mentionnés dans des *ministeria* différents suivant les documents, voire dans plusieurs *ministeria* en même temps.

Sur les plans du cadastre napoléonien, Labatut est un hameau distendu, sans forme particulière. Une église y est construite. Une première église dédiée à saint Martin fut détruite au XVIII^e siècle sur prescription de l'évêque. L'église actuelle est donc récente, reconstruite au même emplacement. La motte elle-même n'apparaît pas [fig. 2].

Une tranche de motte bien riche...

L'opportunité de disposer d'une coupe au travers d'une fortification de terre médiévale et de pouvoir l'étudier est sans doute unique dans l'archéologie récente sur le territoire national. Plus loin de nous, au XIX^e et au début du XX^e siècle, les *tumuli* et autres tertres marquant le paysage étaient souvent explorés par le biais de tranchées en croix permettant de relever une stratigraphie complète dans les deux axes de la structure. Des informations essentielles étaient observées de cette manière : limites du tertre, mode de construction, aménagements internes axiaux, éventuellement la sépulture principale du tumulus lorsqu'il s'agissait d'un tertre funéraire. Mais ces informations restaient ponctuelles et limitées, ne remplaçant pas une fouille en aire ouverte. Il en est de même pour les observations faites sur la coupe de la motte de Labatut : si elles apportent bien de nombreux éléments inédits sur cette fortification de terre en basse Ariège, elles laissent en suspens beaucoup d'interrogations auxquelles seule une fouille exhaustive pourrait répondre.

Dès sa création et avant tout nettoyage la coupe de la « bosse » présentait une alternance verticale de sédiments sombres et clairs de granulométrie différente. Au centre, là où avaient été découverts les ossements humains, les travaux de décaissement avaient été menés plus vers l'intérieur de la motte, rompant la frontalité de la coupe, et révélant la présence d'un puits bâti [fig. 3].

Après nettoyage des 40 m de la coupe, la présence de ces différents sédiments s'est trouvée confirmée et enrichie par la révélation de nombreux détails relatifs à la mise en place de la fortification, de son évolution et de son abandon. La partie orientale de la coupe est d'une lecture assez simple, tandis que la partie occidentale, plus bouleversée, s'avère plus riche en informations.

À l'est [fig. 4] se développent deux hauts murs de terre crue, coupés en biais par les travaux ; leur largeur peut être estimée à près d'un mètre et demi et leur hauteur conservée à plus de trois mètres. Dans les espaces réservés par ces murs s'étendent des graves rousses homogènes issues du substrat géologique (photo). Le paléosol est percé de négatifs de trois types : un creusement indéterminé (F 01) de un mètre de large à l'ouverture à l'est du mur M 01, un négatif de forme tronconique (F 04), les quatre autres de profil quadrangulaire (F 02, F 05, F 07 et F 08). Entre les murs M 01 et M 02, reposant directement sur le paléosol et recouvert par les graves, s'étend un ensemble très dégradé de galets de rivière plus ou moins liés au mortier de chaux (F 03). Le mur M 02 apparaît percé vers l'ouest par une tranchée verticale (F 06) aux limites supérieures imprécises. Le remplissage de cette tranchée est constitué de trois couches de terre : l'us inférieure (1022) est constituée d'un sédiment homogène de graves et de terre mêlés en proportion égale ; l'us médiane (1023) présente de nombreux éléments de charbons de bois et de terre rubéfiée remaniés dans une matrice d'argile ; l'us supérieure (1024) est

⁴ D'après SCHNEIDER (Laurent), «Du pagus aux finages castraux, les mots des territoires dans l'espace oriental », *Les territoires du médiéviste*, sous la dir. CURSENTE (Benoît) – MOUSNIER (Mireille), P.U. Rennes, 2005, p. 118.

constituée d'argile molassique pure. Au dessus, le mur de terre contenait ponctuellement une faible proportion de graviers qui se distinguait assez nettement sur le côté ouest de la tranchée.

Au centre un puits bâti en galets et briques liés au mortier de chaux a percé les différents niveaux constitutifs de la motte [fig. 5]. La partie supérieure de son bâti s'est effondrée dans le puits. La partie inférieure conserve le chemisage intérieur du puits : parement de briques et blocage assisé en tranchée pleine de briques, galets et mortier sur une épaisseur de 25 cm. Le diamètre interne du puits est de un mètre.

À l'ouest la motte apparaît plus désorganisée [fig. 6]. Le mur M 03, d'aspect irrégulier en coupe du fait de la présence de placage de graves contre sa face d'apparition, est percé par un négatif vertical (F 10) lié à un retour horizontal, rempli par les mêmes graves rousses liées à l'emmotement. Il est tronqué dans sa partie supérieure par un niveau complexe (F 09) de lits d'argile, de charbons de bois et de terre rubéfiée superposés en pente de l'ouest vers l'est. Ce pendage d'ouest en est se retrouve plus loin dans la coupe avec l'us d'argile 1047 interstratifiée avec d'importants apports de graves. La masse d'argile située en bordure ouest de la motte (M 04) est elle aussi dégradée selon le même pendage. Elle recouvre un niveau (F 11) de charbons et de cendres, d'argile et de terre rubéfiée similaire à celui présent au dessus du mur M 03. Ce niveau, tronqué par la pelle mécanique, se poursuivait en surface et a pu être observé à quatre mètres au nord de la coupe où il était encore partiellement conservé. Enfin dans la paléosol s'ouvrent deux négatifs tronconiques F 12 et F 13.

À l'extrémité ouest de la coupe le mur M 05 a fait l'objet d'un sondage sur 2,50 m de long, un mètre de large et 80 cm de profondeur. Il a été construit en galets, avec de rares briques, liés par un mortier de chaux blanc très dur. Sa face ouest présente un profil en escalier sans doute dû à une récupération partielle de son parement. Il s'enfonce dans le fossé, de cinq mètres de large à l'ouverture, qui entoure la motte. Ce fossé a été comblé progressivement par des niveaux successifs de terre mêlés à de nombreux fragments de tuiles et quelques briques. Le mobilier recueilli dans ces us date cet abandon des XIVe-XVIe siècles. Un deuxième sondage a été ouvert dans l'axe de ce mur, à 10 m au nord du premier sondage ; il montre que M 05 se poursuivait vers le nord [fig. 7].

Enfin sous le terrassement qui a fait disparaître un tiers de la motte de Labatut étaient encore conservées les traces de deux fondations de murs (M 06 et M 07) en galets et mortier formant angle [fig. 8], selon une orientation identique celle des autres murs observés.

Une lecture séquentielle des observations

Le paléosol de la motte est constitué par le substrat de graves mis à nu sans présence d'un niveau de terre végétale. Ce paléosol est percé de plusieurs creusements ou négatifs [fig. 4 et 6] que l'on peut classer en trois types. Un seul creusement de nature indéterminée, de 1,10 m de large pour 30 cm de profondeur observée, se situe à l'est de la coupe (F 01). Les autres consistent en négatifs soit de profil tronconique, soit de profil quadrangulaire.

Les premiers (F 04, 12 et 13) témoignent de l'arrachage des racines pivotantes de petits arbres antérieurs à l'aménagement de la motte. Le fait qu'ils soient remplis avec de l'argile indique que cet arrachage a été quasi immédiatement suivi par les travaux de construction des murs de terre.

Reposant sur une mince couche d'argile au contact du paléosol, les niveaux de terre rubéfiée et charbons de F 11 qui s'étendaient sur au moins une vingtaine de m², pourraient être aussi rapporté à cette première phase de préparation du terrain avant ou au début de la construction, avec l'élimination de la végétation arrachée par le feu. Le nom même de Labatut, l'endroit où l'on abattu des arbres, est lié à des opérations de défrichement au Moyen Âge (voir ci-dessous).

Le second type de négatif perçant le paléosol, au profil quadrangulaire, peut être rapporté à la mise en place des murs de terre crue, soit comme support d'échafaudage (F 02 et 05 situés au devant des murs M 01 et M 02), soit comme éléments à part entière de la structure (sablères basses ou montant verticaux ?). Un autre négatif, F 10 dans le mur M 03 [fig. 6], appartient aussi à cette catégorie. Comblé par les graves rousses, il se trouvait en surface du mur et englobé sur trois faces par celui-ci.

Ces murs de terre crue, dont seuls trois sont bien conservés [fig. 9], ont été montés par banchée dont la hauteur pourrait être de 50 à 70 cm ; la présence dans le mur M 01 d'une ligne de gravier, au profil en courbe aplatie, à cette hauteur donne une indication dans ce sens [fig.4].

L'orientation générale de ces murs a pu être mise en évidence par l'observation de la coupe : elle est la même que celle des maisons adjacentes du village, soit une trentaine de degrés de différence par rapport à l'orientation de la coupe elle-même (N 45°E), alignée sur la façade plus récente de la mairie du village.

La fonction de ces murs se pose : bâtiment(s) antérieur(s) à la motte, ou murs construits en même temps que l'emmottement pour faire office de raidisseurs à la structure de terre ? Différents éléments militent en faveur de la première hypothèse. D'abord la présence entre les murs M 01 et M 02 d'une construction postérieure à ces murs. Le fait F 03 en mortier et galets, peut-être une fondation de mur, n'a pas de raison d'être dans l'hypothèse où murs de terre et emmottement seraient synchrones. Ce bâti en « dur » n'est pas isolé dans cette phase. En effet les murs M 06 et M 07 [fig. 8] se rencontrent dans la même position stratigraphique sur le substrat à quelques mètres au nord et peuvent y être rattachés. Ensuite la destruction manifeste à l'ouest d'un mur de terre crue en limite ouest de la motte (M 04) et vers l'intérieur de celle-ci. Il est difficile de concevoir que ce mur ait été bâti comme raidisseur puis détruit aussitôt par l'emmottement. Ce ou ces bâtiments en terre s'avèrent antérieurs à la construction de la motte, avec une durée de vie inconnue pour l'instant.

La motte est mise en place par apport de graves rousses issus du substrat géologique local, et proviennent pour partie du creusement du fossé qui la ceinture.

Ces apports ont comblé les espaces entre les murs antérieurs à l'est [fig. 4 et 9], tandis qu'à l'ouest et au sud, dans la partie subsistante de la motte, les murs de terre détruits s'interstratifient avec les graves selon un pendage ouest-est marqué [fig. 6 et 10]. Du côté ouest l'emmottement a donc été réalisé depuis l'extérieur et vers l'intérieur de la motte, le sommet de celle-ci étant mis à niveau en dernier lieu. C'est ce que nous montre encore le pendage du fait F 09, fait qui marque une étape dans le chantier par la présence d'un niveau de charbons de bois tassés associé en partie supérieure à une lentille de terre rubéfiée en place dans un niveau de circulation induré. C'est dans ce niveau de chantier [fig. 11] qu'ont été recueillis les charbons de bois qui ont fait l'objet d'une datation par C14.

Les conditions d'observations n'ont pas permis de préciser le tracé exact du fossé mais le mur M 05 d'escarpe du fossé découvert sur quelques mètres de longueur montre que celui-ci est rectiligne [fig. 7]. La question reste posée de la date de mise en place de ce mur massif, dès les débuts de l'existence de la motte ou bien plus tard dans un souci de renforcement de la structure de terre du côté ouest, le plus soumis aux intempéries ? Du côté oriental, rien de comparable n'a pu être observé du fait de la présence d'un chemin vicinal qui a entaillé l'ouvrage sur quelques mètres parallèlement aux premières maisons du village.

La motte de Labatut s'inscrit dans la série des fortifications de terre régionales à date haute. La datation de l'emmottement obtenue par C14 auprès du laboratoire Archéolabs est centrée autour de l'An Mil : l'intervalle de probabilité à 95% (2 sigma) est compris entre 894 et 1156 de notre ère ; pour 1 sigma elle se resserre entre 935 et 1045. Le maximum de probabilité se situe au début du XIe siècle. Effectuée sur une branchette par la méthode AMS, elle porte sur un bois contemporain du niveau de chantier.

Antérieurement à la fortification de terre existait une construction puissante aux murs de terres et certainement à étage. Elle paraît caractéristique d'un habitat déjà seigneurial plutôt que d'un habitat paysan.

Quelle famille pour cet ouvrage ?

Les mentions médiévales de Labatut se réfèrent quasiment uniquement à la famille seigneuriale de ce nom.

Auriol de *Cabatut* est le premier membre de cette famille dont nous conservons une mention à la fin du XI^e siècle⁵. L'anthroponyme Auriol était alors plutôt rare dans notre région et seule une famille du Daumazan liée à l'abbaye de Lézat, au cours du siècle précédent, semble s'être attachée ce prénom⁶. Néanmoins, à la fin du XI^e siècle, apparaît un (autre ?) Auriol, qui était fils d'*Amelius*, frère de Dominique, neveu d'*Amelius* mais aussi cousin d'un Radulf et petit neveu d'un autre Radulf ; il est acteur d'une donation de terre à l'abbaye du Mas d'Azil⁷. La présence dans cette généalogie par deux fois du nom *Amelius* est évocatrice de la grande famille nobiliaire de la région, étudiée par Philippe de la Tour et proche des familles comtales et vicomtales de la région⁸.

Au début du XII^e siècle, apparaissent Guilhem et Bernard de *Abatut*⁹. Ces deux prénoms -qui sont attachés à ce lignage tout au long du XII^e siècle- les rapprochent de nombreuses familles familières des comtes de Foix et des comtes de Toulouse, telle celle des Marquefave aussi issue de la grande famille *Amelius* comme nombre de familles seigneuriales locales et régionales.

Cet acte décrit des donations réalisées par des seigneurs locaux dans l'objectif de doter une église nouvellement consacrée, Sainte-Marie de Roudeille¹⁰. Cette église -disparue- était construite au sein d'un *castrum* nommé *Rutilans* qui n'est autre que le *castrum* de Roudeille¹¹. Les donateurs de l'acte en question -parmi lesquels les Labatut- sont décrits comme des *milités castris* de *Rutilans*. Les Labatut sont ici associés à la noblesse locale la plus importante : les Justiniac¹², la famille d'Aure¹³, celle de Canté, les Saquet¹⁴ et celle de Durban¹⁵ qui était de loin le lignage le plus prestigieux. Cette chartre respecte la hiérarchie des donations et des donateurs, en plaçant Pierre de Durban et sa mère en tête, mais Guilhem et Bernard de Labatut en dernier, ceux-ci ne concédant que quelques sétérées de terre. Nous sommes donc probablement en présence d'un lignage peu puissant dans le giron de celui de Durban¹⁶ et dans le voisinage de l'abbaye de Lézat. Or Ramon, évêque de Barbastro¹⁷, est le clerc qui

⁵ Original perdu. Copie, B.N., ms lat. 9189, f°84d. Cartulaire de Lézat, tome I, acte 507. Environ 1085-1096. Fidéjusseur d'une vente en faveur de l'abbaye.

⁶ Voir par exemple, 960-985, novembre, vers ; Original perdu, copie BN, ms lat 9189, f°126c, Cartulaire de Lézat, tome I, acte 785.

⁷ O.P.Cop., Doat, 97, f°33.

⁸ La dynastie *Amelius* X-XII^e siècle, *Revue du Comminges*, 2003, 3^e trimestre, p. 411.

⁹ Original perdu. Copie, B.N., ms lat. 9189, f°6a/b. Cartulaire de Lézat, tome I, acte 38. 1118, 16 fév. L'acte ne nous renseigne pas sur les liens entre les deux personnages, mais les frêches sont nombreuses dans la région.

¹⁰ Habitat disparu. Voir sur la commune de Saverdun (Ariège), lieu-dit de Roudeille, 1,5 km au sud-est du village de Labatut.

¹¹ Aujourd'hui remplacé par un bâtiment moderne au lieu-dit Roudeille, commune de Saverdun, Ariège.

¹² Commune du canton de Saverdun, Ariège.

¹³ Laure, affluent de l'Ariège en rive gauche à Saverdun, habitat non situé.

¹⁴ Famille peu connue qui apparaît régulièrement dans les actes, sans particule. Au XIII^e siècle, c'est une famille de consuls de Pamiers.

¹⁵ Durban-sur-Arize, commune du canton du Mas d'Azil, Ariège.

¹⁶ L'origine de la famille de Durban est délicate à décrypter. Ils sont proches des Fajolle (Lieu indéterminé à rapprocher de La Fajolle dans le *ministerium* de Lissac mentionné en 1085-1096 ; Copie, Bibliothèque Nationale, ms. Lat. 9189, f°124d) et probablement aussi liés à la dynastie *Amelius*. Dès les premières mentions, elle apparaît comme un des plus grands lignages aristocratiques du secteur, car nombreux sont les seigneurs locaux qui font référence au *consilium* de Guilhem Aton de Durban et dont les donations se réalisent en sa présence. Voir GUILLOT (Florence), « L'abbaye du Maz d'Azil au Moyen Age », *Revue du Comminges*, 2006, 1^{er} trimestre, p. 31 et suiv.

¹⁷ Saint Ramon. La consécration de l'église de Roudeille se réalise en présence des reliques de Corneille et d'Artémie, selon un rituel classique utilisé par saint Ramon et déjà expérimenté à Pamiers et peut-être à Foix. BOUDARTCHOUK (J.-L.),

consacre l'église de Roudeille et obtient les donations des *milites castri*. Il est lui même membre de la famille de Durban, ce qui explique le soutien qu'il reçoit alors de Peire de Durban, probablement son frère et de sa mère. Cette consécration pourrait donc être une véritable « affaire de famille » et on peut sans grand danger présupposer que les autres participants –donc les Labatut- sont présents parce qu'ils sont dans la fidélité et probablement dans la *familia* des Durban.

Les relations des Labatut avec les comtes de Foix ou de Toulouse sont –par manque de documents- délicates à décrypter au Moyen Age central. Le cartulaire de l'abbaye de Lézat permet de jauger de l'existence sur ce secteur de familles aristocratiques anciennes et puissantes. Jusqu'au XII^e siècle, les comtes disposent certainement de peu de droits sur cette région, mais ils vont très tôt créer des points forts pour asseoir leur autorité à Pamiers et à Saverdun. L'abbaye de Lézat elle-même est un des soutiens de l'autorité comtale sur le secteur.

A Saverdun, un ouvrage fortifié est bâti dans les années 1120¹⁸ et fait l'objet d'un fief de reprise de la part des principaux aristocrates du secteur envers le comte de Foix, après un épisode conflictuel. Nul doute que ce secteur est aussi disputé par les comtes de Toulouse, mais la faiblesse du pouvoir toulousain à cette époque aide à une expansion fuxéenne, elle-même assise sur des droits publics anciens rapidement évoqués dans le testament fondateur de Roger-le-Vieux, comte de Carcassonne vers 1002¹⁹.

On peut sans danger supposer que dès la mainmise comtale fuxéenne sur Saverdun, le secteur alentour, donc Labatut, dut intégrer la suzeraineté comtale, s'il ne l'avait pas fait auparavant.

Tout au long du XII^e siècle, les Labatut apparaissent proches de la grande abbaye clunisienne de Lézat et -à ce titre- ils furent parfois témoins d'actes concernant ce monastère ou ses prieurés.

Ainsi, au cours du deuxième tiers du XII^e siècle, Bernard apparaît six fois, dont une avec son fils Guilhem, sa fille Saurina et son épouse Guilhelme et une dernière fois avec une autre épouse Sibille, en 1162²⁰. Cinq de ces mentions concernent Lézat et seule la dernière est un acte en faveur de l'abbaye

« L'invention de saint Antonin de Frédélas-Pamiers », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome 63, 2003, GUILLOT (F.), Saint-Volusien au Moyen Age, une abbaye à l'ombre du château de Foix, sous presse.

¹⁸ Vers, 1122, original perdu. Edition : Devic-Vaissette 1876, V, acte 471-V, col 885.

Raimond Guilhem de Villemur, Raimond Aton de *Altaripa* [Auterives] et Guilhem Bernard de *Marchafava* [Marquefave] font la paix avec Roger comte de Foix et lui rendent le *castellum* de *Saverdu*. Ces trois personnages sont membres du même groupe familial.

Sur le sujet de l'expansion des droits fuxéens, voir GUILLOT (Florence), Les fortifications des comtes de Foix au Moyen Age (Ariège), *Archéologie du Midi Médiéval*, 2006, sous presse.

¹⁹ vers 1002, peut-être réalisé alors que Roger-le-Vieux part pour Rome.

Original perdu. Copie fin XII^e et moderne : ADA, E1. Copie XII^e : ADA, 1 MI5/R3 et ADPA, E 394. Copie Doat, vol. 165, f°86. Edition : Devic-Vaissette 1872, V, acte 162, col. 344-346.

Il s'agit d'une *brevis divisionis*, le terme testament n'apparaît pas dans cet acte. A la mort de Roger-le-Vieux, avant avril 1011, l'aîné mentionné dans cette division est mort ce qui dut modifier substantiellement son contenu.

Bernard reçoit entre autres :

-la moitié de la forêt de Boulbonne (confluence Hers/Ariège).

-le Daumazan, le Podanaguès (entre Arize et Latou), l'Agarnaguès (Pamiers, Saverdun, Hers).

Donc Bernard obtient clairement les droits publics sur la zone de Saverdun, jusqu'à Boulbonne et l'Hers, donc le secteur de Labatut.

²⁰ Original perdu. Copie, B.N., ms lat. 9189, f°117a. Cartulaire de Lézat, tome I, acte 709. 1137-41, juin. Témoin d'un acte de donation à l'abbaye de Lézat.

Original perdu. Copie, B.N., ms lat. 9189, f°1b. Cartulaire de Lézat, tome I, acte 2. 1135. Donation d'hommes et de femmes à un prieuré de Lézat.

Original perdu. Copie, B.N., ms lat. 9189, f°1d. Copie, B.N., Doat, volume 100, f°3. Cartulaire de Lézat, tome I, acte 5. 1142, 28 août. H.G.L., tome V, acte n°309. Accord et témoignage pour une donation à l'abbaye de Lézat.

Original perdu. Copie, B.N., ms lat. 9189, f°c. Cartulaire de Lézat, tome I, acte 23. Copie, B.N., Doat, volume 100, f°35r. 1157, 23 avril. Témoin d'une donation à un prieuré de l'abbaye de Lézat.

Original perdu. Copie, B.N., ms lat. 9189, f°5c. Cartulaire de Lézat, tome I, acte 30. 1165, 20 mai. Témoin avec son fils Guilhem d'une donation à un prieuré de Lézat.

cistercienne de Boulbonne. Cette donation souligne le développement de la faveur de l'abbaye boubonnaise auprès des donateurs et dans la famille comtale, à partir du milieu du XIIe siècle. L'abbaye à la mode dans les décennies 1160-90, était incontestablement celle de Boulbonne, concurrente sérieuse de celle de Lézat dans les offrandes qu'effectuaient les membres des *familiae* seigneuriales du comté de Foix.

Etonnamment, nulle part dans cette documentation, il n'est fait mention clairement de l'habitat de Labatut.

En 1140, Labatut sert tout de même de confront à la situation d'une vigne dans une donation à l'abbaye de Lézat²¹, preuve que le terroir existe bien.

S'il est clair que cet habitat est resté en dehors des patrimoines monastiques, on doit aussi présager d'un habitat de second ordre du point de vue du peuplement.

Le territoire dans lequel étaient inscrits les biens et droits que possédait le lignage éponyme semble être circonscrit entre Roudeille et Artenac²², avec des droits sur la Réoule²³ et *Roumengous*²⁴, entre Lézadois et Boulbonnais, donc proches de Labatut.

Les donations s'effectuent souvent à des prieurés dépendants de Lézat et localisés à proximité de Saverdun. Ceci permet d'entrevoir une zone d'influence locale, entre Arize, Lèze et basse Ariège, incluant Labatut et centrée essentiellement dans le *ministerium* de Lissac.

Même en l'absence de mention du *castrum* de Labatut dans la documentation, on ne peut mésestimer la très grande probabilité que cette famille au XIIe siècle ait possédé une assise castrale dans l'habitat éponyme, ce que confirme l'étude archéologique. L'existence d'une famille de Labatut implique nécessairement un point fort castral à Labatut à cette époque. D'autant que notre documentation avant le XIIe siècle, et encore très souvent au XIIe siècle, est quasi uniquement constituée des actes du cartulaire de Lézat. Ce cartulaire, rassemblé au cœur du XIIIe siècle, paraît avoir été trié : ne seraient conservées que les donations les plus importantes. En outre, même si l'habitat y est cité parfois à titre de renseignement sur la situation des biens donnés, ce sont les églises et leurs droits qui focalisent les actes de ce recueil. Les *castra* sont quasiment absents de cette documentation, tout particulièrement avant le XIIIe siècle. En outre, l'église de Labatut, si elle existait, ne paraît pas avoir dépendu de l'abbaye de Lézat.

Ces carences de la documentation expliquent simplement que les mentions que nous pouvons étudier sont uniquement celles de la famille de Labatut, lors de ces relations avec l'abbaye de Lézat puis avec celle de Boulbonne.

On pourrait présumer que l'habitat paysan est né de cette création castrale, car les traces d'un habitat plus ancien sont inexistantes et la proximité avec Lissac fut une concurrence certainement sévère pour une occupation antérieure. Le toponyme de Labatut paraît d'ailleurs bien être d'origine romane²⁵. Dans les documents des XI-XIIe siècles, il apparaît souvent sans le L initial, sous les formes de *Abatut*, *Sabatut*, *Cabatut*. En ancien occitan, « *abatu* » est le participe passé d'abattre et caractérise le défrichement forestier.

Original perdu. Copie, B.N., Doat, volume 83, f° 49. Analyse dans H.G.L., tome VIII, col. 1886. 1162. Donation de Bernard de Labatut et de sa femme à l'abbaye de Boulbonne.

²¹ Cop., B.N., ms lat. 9189, f° 176 a. Cop., Doat, 99, f° 390. H.G.L., V, col 1771. OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, acte 1081.

²² Hameau de la commune de Pamiers, Ariège. Non loin de Boulbonne, donc de la confluence Ariège/Hers.

²³ Site d'une église Saint-Etienne, dans le *terminium* de Lissac, correspond au toponyme Réoule au nord-est de Labatut, commune de Lissac.

²⁴ Non situé. D'après un acte des années 1000, serait en Daumazan, donc vallée de l'Arize, non loin de la vallée de la Lèze, mais les limites des *ministeria* sont fluctuantes et celui de Daumazan est parfois synonyme de celui de Lézat...

²⁵ Dauzat-Rostaing, p. 375. Merci à Stéphane Bourdoncle pour sa confirmation.

Néanmoins, l'existence d'une église dédiée à saint Martin est, a contrario, un trait d'ancienneté, tout comme la datation C14 (voir ci-dessus) obtenue par l'étude archéologique de la motte. Ici encore, la motte pourrait s'être implantée sur un terroir ancien, dont les modes de peuplements antérieurs au Moyen Age central sont presque invisibles.

Soulignons aussi le cadre paysager de cette zone qui est marquée par une très grande majorité de villages castraux, dont beaucoup sont mentionnés pour la première fois au cours du XIIe siècle, parfois dès les premières décennies de ce siècle tel Saverdun.

Labatut paraît donc être structuré par un processus de mise en place d'un paysage castralisé typique et caractéristique de toute cette zone au Moyen age central, et non pas mis en place par ce processus qui pourrait s'être adapté à des formes plus anciennes.

Au XIIIe siècle, les mentions d'hommes portant le nom de Labatut ne sont pas forcément celles de membres du lignage seigneurial, dont on ne perçoit plus l'existence avec certitude²⁶. Dès le XVe siècle, c'est une famille de Pamiers, les Saquet, qui détient la co-seigneurie, puis le lieu entier au début du XVIe siècle²⁷. Rappelons qu'un Peire Saquet existait déjà parmi les donateurs lors de la consécration de Sainte-Marie de Roudeille : leurs droits sur Labatut sont anciens.

A la fin du Moyen Age, quelques rares apparitions de membres de la famille de Labatut tendent à montrer qu'elle subsiste toujours, bien que sa paupérisation paraisse patente²⁸.

La liste des biens du nord du comté de Foix, dénombrés en 1263 pour l'intégration de cette portion du comté dans la suzeraineté royale française, comporte bien la mention d'un *castrum de Labatut*²⁹. Une fortification est donc toujours présente au XIIIe siècle. Malheureusement la terminologie employée n'est pas explicite : en effet dans cet acte, plus encore que dans d'autres, le *castrum* peut-être un bâtiment seigneurial avec un village ouvert, un bâtiment seigneurial avec un village clos, ou tout autre type de fortification. Rien ne permet donc de trancher la question de l'inclusion à la fortification de l'habitat paysan de Labatut pour lequel les cadastres et la toponymie ne sont pas plus explicites. En l'absence d'indices, il vaut d'ailleurs mieux songer à un habitat ouvert de faible importance puisque non paroissial. En 1401, le site est dénombré en tant que lieu, c'est-à-dire sans fortification ; il pourrait avoir été ravagé par les routiers du comte d'Armagnac, Bernat VII, en même temps que les habitats voisins de Canté, Lissac et Saint-Quirc en 1415. Labatut est alors associé à Lissac lors de l'octroi de franchises³⁰. Le lieu est intégré à la châtellenie comtale de Saverdun.

La co-seigneurie dévolue aux Saquet et la disparition des textes de la famille de Labatut sont concomitantes de l'abandon et de la lente destruction de la fortification de terre du XIVe au XVIe siècle.

Tenter de faire co-exister les données archéologiques et les données historiques pour un même site n'est pas chose aisée. Pourtant la motte de Labatut de taille relativement modeste et l'image que nous donne les textes d'une famille dont les membres n'occupent jamais la première place dans les actes semblent aller de pair. Lorsqu'on mesure la motte de Labatut à l'aune des autres fortifications de terre

²⁶ Voir par exemple Raimond de Labatut, habitant de Justiniac, Original perdu ; copie, B.N., ms Lat. 9189, f°58b ; copie, Doat, vol 101, f°213 ; cartulaire de Lézat, tome I, acte n°344 ; H.G.L., tome V, acte n°474.

²⁷ 1344, Original perdu, d'après GARRIGOU A., *Etudes historiques sur le comté de Foix*, 1849, p. 257.

1401, original perdu, copie, Doat, volume 209, f°151r-v et Archives 64, E 422, p. 41 et 71. Les Saquet sont consuls de Pamiers.

²⁸ Voir par exemple : 1401, original perdu, copie Doat, volume 209, f°55, Serment au comte de Foix de Gauceran de Labatut pour la borie et tout ce qu'il possède à Labatut, avec les justices et les dépendances.

²⁹ Original perdu, copie, Doat, volume 172, f°60r-64r ; copie, B.N., ms lat. 9996, f°123 ; H.G.L., tome VIII, acte 505. Sont aussi mentionnés le *castrum* de Canté, celui de Lissac (dont c'est la seule mention...) et la maison hospitalière de Saint-Quirc.

³⁰ D'après MENARD (Henri), *Les églises perdues du diocèse de Rieux, Saint-Girons*.

environnantes, elle se situe en dessous, en taille et en pérennité, des grandes mottes comme Montaut, Orsac, Unzent ou Cintegabelle³¹. Elle a en outre la particularité de faire partie d'une petite série de fortifications de terre, avec Roudeille et Lissac [fig. 1], qui jalonnent le bord du pays molassique s'étendant entre Ariège et Lèze. De telles concentrations de mottes peuvent indiquer ponctuellement une lutte entre plusieurs parties pour s'assurer le contrôle d'un territoire ou d'une voie de communication. La taille de la motte de Labatut, installée sur un territoire vierge comme le signale l'étymologie, sa position en limite des terroirs de collines et de plaine, le fait qu'elle n'est donnée que tardivement naissance à un habitat villageois qui ne s'est jamais vraiment développé, militent en faveur de l'hypothèse d'une création ad hoc, avec la présence d'un ou plusieurs bâtiments imposants sans doute assez rapidement emmottés à la fin du Xe ou au début du XIe siècle. Une fois les raisons de sa création devenues caduques, sans doute vers la fin du XIe siècle³², cette fortification de terre n'aura plus de raison d'être et périlitera. L'absence de mention d'un *castrum* à Labatut va dans ce sens.

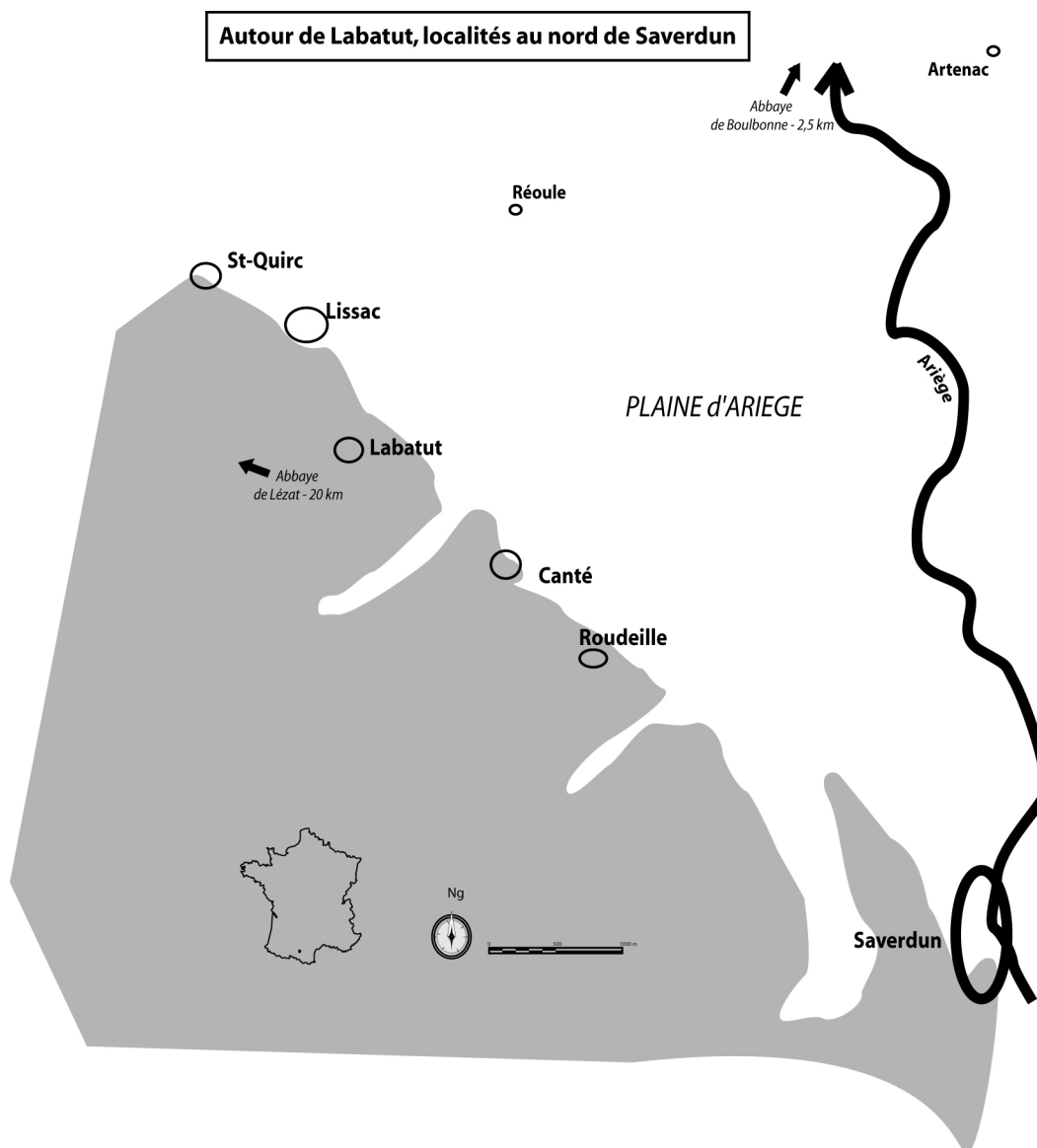


Figure 1

³¹ Fortification citée avant 960 comme don de l'évêque Hugues de Toulouse.

³² Au début du XIIe siècle, Guilhem et Bernard de *Abatut* ne sont plus que *milites* du *castrum* voisin de Roudeille (voir note 9).

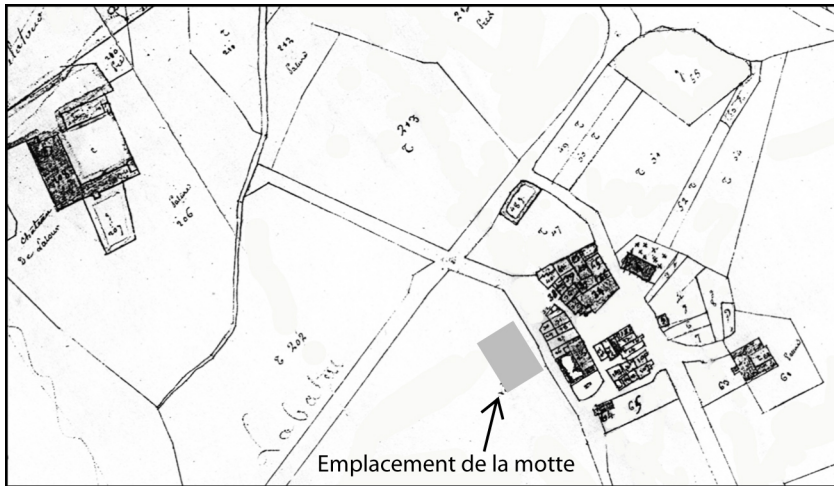


Figure 2



Figure 3

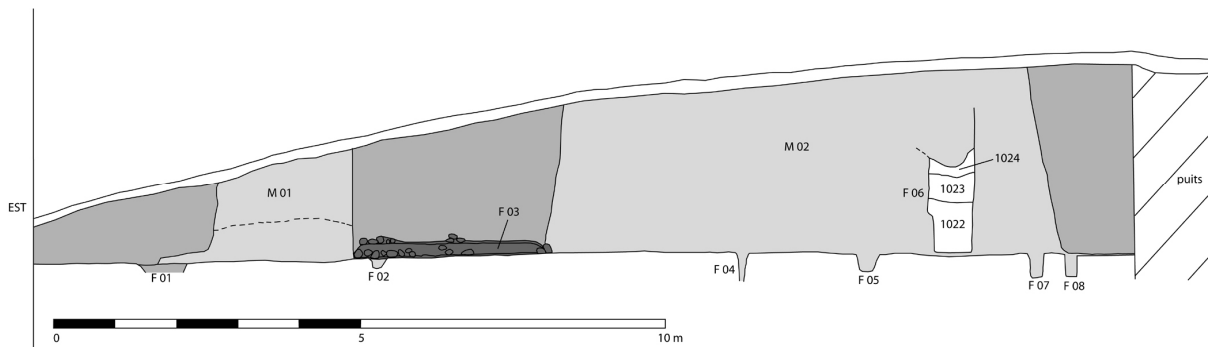


Figure 4



Figure 5

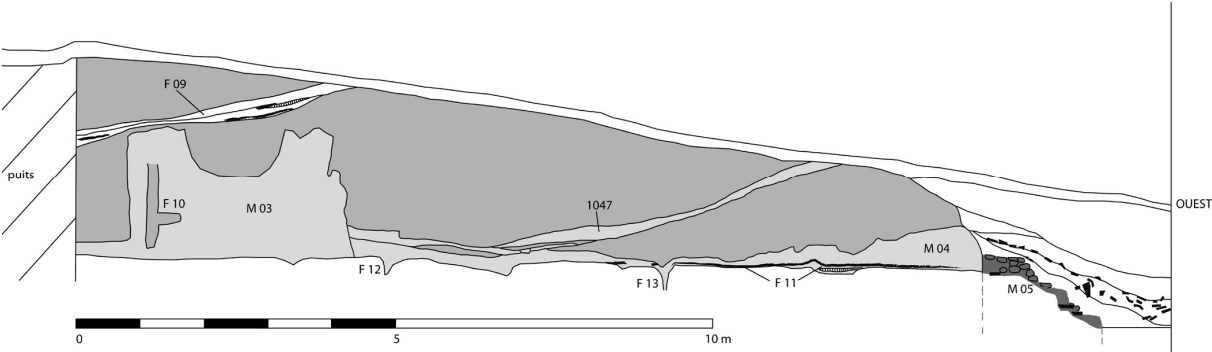


Figure 6



Figure 7



Figure 8



Figure 9



Figure 10



Figure 11